



Séance du conseil municipal du lundi 5 septembre 2016 à 19h30

N°28/07-2016

Nombre de membres au conseil municipal : 15

Membres présents : 12

Membres ayant donné procuration : 3 :

↳ Sébastien Eyder à Véronique Schaller

↳ Gisèle Berbach à Gaston Burger

↳ Dominique Fritsch à Joseph Arenas

Membres excusés : ./.

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2016
2. Recensement de la population 2017 – création de postes d’agent recenseur
3. Reversement du produit de la chasse
4. Renouvellement des baux ruraux
5. Limitation du tonnage rue de Mittelhausbergen
6. Coulées de boue – convention avec les agriculteurs
7. Entretien des trottoirs et caniveaux
8. Acquisition de terrains
9. Information sur le GCO
10. Gaz : Rapport annuel 2015
11. Divers
 - ↳ Point d’étape sur la régularisation des actes au livre foncier
 - ↳ Plan communal de sauvegarde – création d’une commission
 - ↳ Agenda

Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l’article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Madame Virginie Adloff, secrétaire de mairie est désignée en qualité de secrétaire de séance.

1 – Adoption du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2016

Aucune remarque n’est formulée. Adoption à l’unanimité.

2 – Recensement de la population 2017 – création de postes d’agent recenseur

Le maire informe le conseil municipal que la commune devra procéder au recensement de la population en 2017 conformément à la loi n°2002-276 du 27/02/2002 et du décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fixant l’année de recensement pour chaque commune. Le recensement effectif de la population aura lieu du 19 janvier 2017 au 18 février 2017.

La commune comptant environ 600 foyers, il convient de créer 3 postes d’agents recenseurs pour cette période. Tous les agents seront rémunérés. Ils pourront être recrutés soit parmi les agents communaux, soit parmi la population locale.

Les missions des agents recenseurs :

- ↳ Ils devront s'occuper, seuls, de déposer les questionnaires INSEE au domicile de chaque foyer et collecter les formulaires remplis.
- ↳ Le nombre de foyers à recenser sera d'environ 180/200 par agent.
- ↳ Rencontrer au minimum une fois par semaine, le coordonnateur (Mme Adloff) pour faire le point sur l'avancement de la collecte et suivre les formations organisées par l'INSEE.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ↳ de créer, pour le période du recensement 3 postes d'agent recenseur.
- ↳ de rémunérer les agents chargés du recensement par feuille de logement recensée et pour chaque réunion d'information organisée par l'INSEE.
- ↳ charge le maire de prendre les arrêtés nécessaires (j'ai du mal avec l'expression "y relatifs", même si elle est exacte) .
- ↳ d'inscrire la dépense au budget 2017.

Le maire précise que les trois personnes retenues sont les mêmes que lors du dernier recensement, à savoir Mme Marie-Christine David, M. Richard Lang et M. Roland Legardinier.

3 – Reversement du produit de la chasse

Vu la délibération N°47/2014 prise par le conseil municipal dans sa séance du 3 novembre 2014 et la demande de la perception de Truchtersheim, il convient de prendre une délibération spécifique afin de pouvoir procéder au versement de la subvention 2016, d'un montant de 500 euros, à l'association foncière.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- ↳ de verser une subvention de 500 euros à l'association foncière de Dingsheim au titre de l'année 2016
- ↳ la dépense sera imputée à l'article 65738 du BP 2016

4 – Renouvellement des baux ruraux

Le maire rappelle que la commune est propriétaire d'un certain nombre de parcelles de terre et que ces dernières sont louées aux exploitants agricoles sous forme de baux à ferme ou de baux précaires. Le bail précaire signé avec l'EARL Vincent Berbach, concernant les parcelles situées section 7 n°70 Odichsaecker d'une surface de 02ha7a47ca et section 5 n°55 Schimmerlaecker d'une surface de 59a58ca étant arrivées à échéance, il convient de les relouer, pour une période de 2 ans moins 2 jours, soit du 01/11/2016 au 29/10/2019.

Le conseil municipal à 14 voix pour et 1 abstention (Marcel Fritsch)

Décide de louer

- ↳ la parcelle section 7 n°70 Odichsaecker d'une surface de 02ha7a47ca.
- ↳ la parcelle section 5 n°55 Schimmerlaecker d'une surface de 59a58ca.

D'autoriser le maire

- ↳ à signer un bail précaire sous seing privé
- ↳ pour la période du 01/11/2016 au 29/10/2018
- ↳ avec le GAEC « des 4 ponts » représenté par monsieur Damien Fritsch l'EARL domicilié 30, rue Principale à 67170 Mittelhausen pour l'ensemble des deux parcelles sus mentionnées

De fixer

- ↳ un fermage annuel de 2,10€ de l'are, soit 560,80 euros par an.

5 – Limitation du tonnage rue de Mittelhausbergen

Le maire propose au conseil municipal la mise en place d'une limitation du tonnage à 7,5t, rue de Mittelhausbergen, dans la mesure où cette voie de circulation n'est pas du tout adaptée. L'idée n'est pas de porter préjudice aux transporteurs mais de reporter ce flux de véhicule sur un axe adapté, comme la RD 166, sauf desserte locale bien entendu.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord sur la limitation du tonnage et charge le maire de prendre les arrêtés de circulation nécessaires.

6 – Coulées de boue – convention avec les agriculteurs

Il convient de dissocier la rénovation de l'aire de jeux, qui a souffert des inondations et qui sera remise en état par le Sivom, de la problématique des coulées de boue.

Afin de protéger les habitations lors de fortes pluies d'orage et/ou de coulées de boues, le maire propose d'étendre le dispositif de création de bandes enherbées et/ou de fascines. Elles seraient implantées sur des parcelles situées à Griesheim-sur-Souffel le long de l'aire de jeux à la lisière du ban de Dingsheim, comme indiqué sur le plan joint.

Le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention (Benoît Haettinger), autorise le maire à signer une convention avec deux exploitants agricoles pour permettre la réalisation d'une bande enherbée en lisière du ban communal. Le coût de ces indemnités sera d'environ 500€/an et seront répartis au prorata des surfaces entre :

- M. Jean-Sébastien Klein pour une parcelle située :
 - Ban de Griesheim - section 18 parcelle n°46 pour une superficie de bande enherbée de 3147 m²
- M. Benoît Haettinger, pour une parcelle située :
 - Ban de Griesheim - section 183 parcelle n°47 pour une superficie de bande enherbée de 810 m²

et décide :

- ↳ d'indemniser les exploitants agricoles en fonction du barème défini par la chambre d'agriculture, à savoir 1€ pour 10m² de bandes végétalisées et 2€ par ml de fascines
- ↳ d'inscrire cette dépense au BP 2017
- ↳ de fixer la prise d'effet de la présente convention au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 5 ans

D'autre part, une réunion avec le SDEA est prévue sur place pour étudier les possibilités de mettre en place un déversoir d'orage dans la rue du Musaubach.

7 – Entretien des trottoirs et caniveaux

L'entretien général des trottoirs et caniveaux est déficient sur la commune et reste un sujet d'actualité, surtout depuis la mise en place du "zéro pesticide". La végétation spontanée est de plus en plus présente. Même si les agents du Sivom interviennent régulièrement, les moyens humains sont insuffisants et les moyens financiers du Sivom ne permettent pas d'embauche supplémentaire pour compenser l'absence de pesticides.

Le conseil relève également que de plus en plus d'administrés n'entretiennent plus les trottoirs et caniveaux devant leur propriété, pensant, à tort, que c'est à la collectivité de faire ce travail. La population doit être sensibilisée au fait que pour avoir un beau village propre et bien entretenu, chacun doit y participer. Dans un premier temps ; le conseil charge le maire de prendre un arrêté qui rappellera les devoirs de chacun en la matière. Une large publicité sera faite en ce sens car s'il s'agit, avant tout, de sensibiliser la population à ce problème et de l'encourager à participer au maintien de la propreté à Dingsheim en entretenant régulièrement les trottoirs et caniveaux attenants à leur propriété, il faut également que la commune puisse agir de manière plus directive en cas de défaut d'entretien. Il est également rappelé que les habitants doivent veiller à ce que leurs haies mais aussi leurs arbres ne débordent pas sur le domaine public.

8 – Acquisition de terrain

Dans le cadre de la succession d'une famille habitant rue de la Chaîne, il est possible que la commune ait l'opportunité d'acquérir une parcelle d'une superficie de 1,04 are qui permettrait de prolonger la rue de la Chaîne, en vue de l'ouverture à la circulation côté rue du Stade.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au maire de solliciter le service des domaines pour l'estimation de cette parcelle et autorise Joseph Arenas, adjoint au maire, à procéder à l'acquisition de cette parcelle à condition que le coût soit inférieur au prix estimé par les domaines.

9 – Informations sur le Grand Contournement Ouest

Une réunion s'est tenue avec la société ARCOS et les exploitants agricoles des Dingsheim et Griesheim-sur-Souffel afin d'obtenir leur accord pour procéder aux fouilles archéologiques.

Le collectif "GCO Non Merci" organise une grande manifestation le samedi 15 octobre 2016 à Strasbourg. La population est invitée à y participer. Des tracts et les modalités pour s'y rendre seront communiqués prochainement.

10 – Gaz : rapport annuel 2015

Le maire fait un rapide retour sur le rapport 2015 remis par Gaz de Strasbourg concernant Dingsheim :

- ↳ 6394 m de réseau de distribution
- ↳ 277 points de consommation

- ↪ 5311 MWh acheminés
- ↪ 29 562€ d'investissements

Le document est disponible en mairie.

5 – Divers

✚ Point d'étape sur la régularisation d'actes au livre foncier :

M. Arenas rend compte de l'évolution du dossier, qui est plus complexe à mettre en œuvre que prévu. Un tiers sont des dossiers réglés, mais deux tiers sont encore en cours. En effet, un certain nombre d'actes nécessitent des recherches approfondies notamment au cadastre.

✚ Plan communal de sauvegarde – création d'une commission

Sont membres de la commission : Gaston Burger, Marcel Fritsch, Andrée Briffoteau, Virginie Merklé, Benoît Haettinger et Fabienne Breyel.

✚ Agenda

- ⇒ 10 septembre : 14h – forum des associations au centre culturel
- ⇒ 11 septembre : 15h – installation du nouveau curé
- ⇒ 13 septembre : 20h réunion du planning du centre culturel
- ⇒ 26 septembre : 20h – comité directeur du Sivom à Dingsheim
- ⇒ 3 octobre : 19h30 – conseil municipal
- ⇒ 15 octobre : manifestation à Strasbourg contre le GCO
- ⇒ 7 novembre : 19h30 – conseil municipal
- ⇒ 11 novembre : armistice et dépôt de gerbe au monument aux morts à Dingsheim
- ⇒ 5 décembre : 19h30 – conseil municipal
- ⇒ 9 décembre : 15h – St Nicolas aux écoles
- ⇒ 10 décembre : repas des aînés de Dingsheim et Griesheim-sur-Souffel au centre culturel

Séance close à 20h50

A l'issue de la séance, Gaston Burger a sollicité l'attention de l'assemblée pour remettre à Virginie Adloff, la médaille communale, départementale et régionale en argent. Le maire souligne que Virginie assure, avec compétence et disponibilité, les fonctions de secrétaire générale de mairie à Dingsheim depuis le 1^{er} mars 1996. Son investissement auprès des dingsheimois s'inscrit non seulement dans la durée, mais également dans la qualité. L'ensemble du conseil municipal la félicite également et la remercie pour son dévouement au service de la population et des élus, depuis 20 ans.

Ont signé le registre tous les membres présents ou représentés :

Gaston BURGER	Joseph ARENAS	Gisèle BERBACH	Christian BILLER	Fabienne BREYEL
Andrée BRIFFOTEAU	Audrey BURGER-VOGT	Sébastien EYDER	Véronique FORGET	Dominique FRITSCH
Marcel FRITSCH	Benoît HAETTINGER	Philippe KRETZ	Virginie MERKLE	Véronique SCHALLER